



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 21 mai 2026 A la Médiathèque – ENM de Villeurbanne

Membres du comité syndical				Délibération n° 2631
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Remise gracieuse de frais d'inscription pour l'année 2025-2026
9	8	1	1	Rapporteur : Mme Pauline DIAZ
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Présidente : Madame Pauline DIAZ

Présent(e)s : Madame Pauline Diaz, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Olivier Glück, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Sonia Tron, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Jacques Vince, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Daouda Ouattara, Conseiller Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Laure Cédard, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Christine Bertin, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Léna Arthaud, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Madame Sylvie Bles-Gagnaire, Conseillère Métropole de Lyon ; à Mme Bertin

Excusé(e)s : Madame Sylvie Bles-Gagnaire, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 28 mai 2026

Délibération n°2631 – Remises gracieuses de frais d’inscription pour l’année 2025-2026

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2247 du 24 novembre 2022 relative aux règles de tarification des activités de l'ENM prévoit la possibilité de remise de cotisation pour démission en cours d'année sur présentation des justificatifs idoines et uniquement dans les cas suivants :

- Maladie grave entraînant l'interruption des activités suivies dans l'école,
- Toute raison liée à une activité scolaire, universitaire ou professionnelle (incompatibilité horaire, perte d'emploi, mutation etc.),
- Modification de la situation de famille (décès, divorce, etc.)

Compte tenu des pièces justificatives présentées en annexe, il est proposé aux membres du SMG d'annuler les frais d'inscription de l'élève ci-dessous au titre de l'année scolaire 2025-2026, et d'autoriser le remboursement des sommes prélevées, à savoir :

Responsable légal	Elève	Date de naissance de l'élève	Montant des sommes facturées	Motif
XXXXX	XXXXX	XXXXX	811,00 €	Raison médicale

Il est proposé aux membres du syndicat mixte de gestion de voter la présente délibération.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération et autorisent la Présidente à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46 cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 88 27

Pauline DIAZ

Présidente du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne